

## Compte rendu de la séance du 6 décembre 2019

**Présents :** M. BONNET Bernard, Mme MOLLARET Françoise, M. GUYON Thierry, Mme FAURE Murielle, M. PERRIN David, M. BAREL Thierry, , M. FAVERJON Philippe, M. PATOUILLARD Cédric, Mme PELLISSIER Élisabeth, Mme BRUNON Hélène, Mme LE GALL Martine, Mme MERLE Anne-Marie  
**Excusés :** Mme BARD Ingrid, M. MOUSSU Stéphane, Mme RODRIGUEZ Frédérique, M. FOURNIER Jean-Michel, M REYMONDON Frédéric, M. MAYET Ywan.  
**Secrétaire de la séance :** Mme. PELLISSIER Elisabeth.

Monsieur Le Maire ouvre la séance.

### Indemnité du receveur ( DE 2019 071)

Le Conseil municipal décide d'accorder l'indemnité de conseil au comptable public au taux de 100 % pour l'exercice 2019. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

### Autorisation dépenses d'investissement budget 2020 ( DE 2019 072)

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prévoir des crédits avant le vote du budget primitif dans le cadre de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. En l'absence d'adoption du budget avant le 31 mars, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit un montant de 371 433,60 euros.

Il propose ainsi d'inscrire :

- 8000€ au chapitre 21 opération non individualisée
- 8000€ au chapitre 23 opération non individualisée

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### Admission en non valeur ( DE 2019 073)

Monsieur le Maire fait état des admissions en non-valeur (irrecouvrabilité – compte 6541) pour l'exercice 2019 transmis par la Trésorerie. Les montants sont les suivants : 74 euros pour le budget Halte garderie et 521,65 euros sur le budget communal ainsi que 8,90 euros. Ces non-valeurs sont votées à l'unanimité.

### Acquisition d'une saleuse à la commune de Caloire ( DE 2019 074)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la possibilité de procéder à l'acquisition de la saleuse de la commune de Caloire. Le prix proposé est de 500€. Cette acquisition est approuvée à l'unanimité.

### Cession d'une partie du domaine public à Chabannes ( DE 2019 075)

Monsieur le Maire fait part du projet de cession d'une partie du domaine public à Chabannes. Dans le cadre de la procédure, il convient de veiller à respecter les dispositions de l'article L112-8 du code de la voirie qui prévoit un droit de priorité aux riverains de la parcelle déclassée. Ainsi, M. FOURNIER Julien, riverain direct du délaissé de voirie a été mis en demeure d'acheter ladite parcelle, qui après passage du géomètre constitue une superficie de 116 m<sup>2</sup>, au prix de 8 euros/m<sup>2</sup>.

Ce dernier ayant consenti à l'acquisition de cette parcelle, la procédure ayant été respectée, le Conseil se prononce favorablement sur cette cession.

### Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable ( DE 2019 076)

Monsieur le Maire présente le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service public de l'eau potable établi par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Haut Forez. Il propose au Conseil de se prononcer sur ce rapport. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement ( DE 2019\_077)

Monsieur le Maire rappelle que :

- La compétence assainissement a été transférée à Saint-Etienne Métropole le 1<sup>er</sup> janvier 2017
- Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif. Ce rapport a été présenté à l'assemblée délibérante qui l'adopte à l'unanimité..

### Subvention aux associations ( DE 2019\_078)

Suite à la proposition de la Commission, Monsieur le Maire propose de voter les subventions suivantes :

Foyer d'Education Populaire	600 euros
DDEN	30 euros
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>630 euros</b>

Le Conseil Municipal approuve ces subventions à l'unanimité.

### Recours à un poste de vacataire complémentaire ( DE 2019\_079)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la délibération n°DE\_2016\_068, la commune a recourt à un vacataire afin de procéder au déneigement et à l'entretien des voiries communales.

Un des agents des services techniques étant actuellement en arrêt maladie, Monsieur le Maire propose de prévoir un poste de vacataire complémentaire notamment pour effectuer le déneigement.

Celui-ci sera rémunéré 17 euros brut de l'heure après service fait. Cette proposition est acceptée.

### Modification heures d'ouverture du centre de loisirs du mercredi ( DE 2019\_080)

Monsieur le Maire indique que suite au comité de pilotage de suivi des activités périscolaires, il apparaît nécessaire de réajuster l'ouverture du centre de loisirs du mercredi. En effet, les fréquentations de l'après-midi s'avèrent très faible après 14h (2 à 6 enfants) en mobilisant 2 agents. Sur proposition du comité de pilotage il est donc proposé de ne plus accueillir d'enfant l'après-midi. Ainsi le centre sera ouvert le matin et fermera à 14h00 et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### Modification heures d'ouverture du centre de loisirs du mercredi ( DE 2019\_081)

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale indiquant que le décret n°2017-1108 a introduit la possibilité de déroger à l'organisation du temps scolaire sur 9 demi-journées. Actuellement la commune bénéficie de cette dérogation puisque le temps scolaire se déroule sur 8 demi-journées soit 4 jours. Les Services Départementaux de l'Education Nationale demande donc à la commune de se prononcer sur les modalités d'organisation du temps scolaire jusqu'au 31 août 2023 et en premier lieu sur la prochaine rentrée scolaire de 2020.

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les horaires actuellement en place sur 4 jours à savoir :

**Lundi-mardi-jeudi-vendredi 8h45-12h00 et 13h45-16h30.** Proposition adoptée à l'unanimité.

### Diagnostic Eglise :

Le rapport du cabinet d'architecture retenu est présenté. En synthèse, il fait part d'un état général de l'édifice globalement bon, mais avec quelques « désordres » localisés à prendre en compte.

Les principaux points de travaux futurs à envisager sont :

#### ✧ **Maçonnerie :**

- ✓ déjoints très marqué pouvant déboucher sur des chutes de pierres.
- ✓ Mauvais état général des couvertines en pierre des contreforts
- ✓ Pierre calcaire blanche du clocher recouverte par la mousse et le lichen, délitements ponctuels sur les encadrements des baies, les embases de colonnettes et la corniche.
- ✓ Nombreux joints repris au ciment occasionnant l'apparition d'efflorescences, de sels et finissant par causer le délitement des pierres et la dissolution du calcaire principalement à l'extérieur.

#### ❖ **Couverture :**

- ✓ Quelques tuiles ciment cassées ou déplacées
- ✓ Quelques ardoises du clocher en cours de glissement
- ✓ Les solins ciments des murs gouttereaux de la nef sont tous fissurés et n'assurent plus l'étanchéité au droit des ouvertures des collatéraux.
- ✓ Vétusté général de la zinguerie, chéneaux et descentes d'eaux pluviales globalement dégradés, fuyant aux raccords et bouchés par la mousse et la végétation envahissante.

#### ❖ **Vitreaux :**

- ✓ Vitreaux endommagés par les intempéries de l'été 2019 en attente de restauration avec mise en place d'un grillage de protection.

#### ❖ **Structure :**

- ✓ Nombreuses fissures à l'intérieur de l'église
- ✓ Les fissures des voutains sont relativement fines et ne sont pas accompagnées de déformation structurelles des voûtes ni des murs gouttereaux ; elles sont à surveiller mais sans caractère d'urgence.
- ✓ La fissure de l'angle sud-ouest de la nef est certainement liée aux dégradations constatées à l'extérieur (étanchéité) ; des travaux de reprise de maçonnerie sont à prévoir.
- ✓ Les fissures du pilier du clocher sont visiblement anciennes et ont été consolidés à plusieurs reprises. Elles semblent stabilisées ; la mise sous témoin de ces fissures sera un préalable à toute intervention.

#### **En conclusion :**

Bien qu'une restauration générale de l'édifice soit souhaitable, elle ne peut s'envisager que sur le long terme. Elle comprendrait : la réfection des joints extérieurs et intérieurs des parements des contreforts, la réfection de toute la zinguerie, la reprise des solins, des couvertines, restauration des vitreaux (déjà en cours), du parvis et de son emmarchement, la consolidation des fissures et le remaillage des maçonneries déjointoyées.

Suite à une première réunion de travail, il a été demandé au cabinet d'architecture d'effectuer un chiffrage sur les travaux qualifiés de prioritaire afin de bénéficier d'un document de travail pour les prochains budgets.

#### **Comptes-rendus des commissions :**

- ✓ Commission finance : Monsieur le Maire présente un tableau sur l'évolution du résultat de fonctionnement du budget communal depuis 2012. Si ce dernier connaît une diminution notamment liée aux baisses des dotations de l'Etat, il faut également prendre en compte le transfert à Saint-Etienne Métropole, et le niveau d'investissement tenu depuis 5 ans notamment. Le résultat prévisionnel de 2019 devrait être d'environ 220 000 euros.  
L'évolution de l'état de la dette sur les prochaines années laisse entrevoir une petite baisse du capital et des intérêts suite à la fin du remboursement d'un crédit.
- ✓ Monsieur le Maire fait part du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de Saint-Etienne Métropole.
- ✓ M. PERRIN indique que le club détente et loisirs a pu emménager dans le nouvel espace associatif. Concernant le centre-bourg, il reste à réaliser essentiellement l'enrobé de la route de Chabannes et le béton drainant de la place. La météo sera déterminante pour envisager la fin des travaux. Suite aux difficultés rencontrées avec les Ets SDRTP, une réunion est planifiée pour faire le point avec l'équipe de maîtrise d'œuvre.
- ✓ Monsieur le Maire informe le Conseil de la mise en œuvre d'une procédure de péril imminent sur une grange à Morier. Des travaux d'urgence vont être effectués.
- ✓ Mme. MOLLARET informe que les effectifs prévisionnels pour la rentrée prochaine ont été donnés à l'inspection académique. Une baisse sérieuse est à envisager pour la rentrée 2021.

Une réunion s'est tenue afin de planifier l'organisation du repas de Noël, qui se déroulera cette année à la cantine au self avec des temps de visionnage de film au foyer.

#### **Informations diverses :**

- \*Prochain Conseil : le 17 janvier 2020 à confirmer
- \*le 13 décembre : vœux du personnel à 18h30
- \*Inauguration espace associatif le 14 décembre 11h00
- \*Vœux de la municipalité le 4 janvier 11h00